



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 72921

### Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les établissements, gérés par des associations, accueillant des personnes handicapées mentales. En effet, leur modes de fonctionnement ne leur permettent pas d'appliquer sereinement les nouveaux textes du droit du travail : pause obligatoire toutes les six heures, amplitude horaire, travail de nuit... Dans ces conditions, la continuité et l'efficacité de la prise en charge de la personne handicapée mentale sont altérées. De plus, avec la mise en place de la réduction du temps de travail, il leur est devenu nécessaire de recruter des professionnels. Or aucune augmentation de leur crédit de financement n'est prévue. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre des mesures d'assouplissement afin de tenir compte des spécificités de ce secteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72921

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 823